FINANCES PUBLIQUES Semestre d'été 2001

Enseignement No 4225 du Prof. Luc WEBER, assisté par Monsieur David MARADAN

1. Étudiants concernés et pré-requis

Ce cours est obligatoire pour les étudiants qui ont choisi les options « économie politique » et « économie publique et de l'environnement » de la Licence ès sciences économiques, ainsi que pour les étudiants du DESMAPP qui doivent suivre le cours « Planification financière et budgétisation II »; il est en option pour les autres étudiants de 2e cycle de la Faculté des SES ou d'autres Facultés.

Il n'y a pas de pré-requis, mais il est recommandé d'avoir suivi (avec succès !) le cours d'économie publique (No 4222) ou un cours équivalent.

2. Buts et forme de l'enseignement

Cet enseignement est conçu selon la méthode de l' « apprentissage par problème ». Son but est de permettre à chaque participant, par un travail personnel et collectif, de développer de nouvelles connaissances théoriques en finances publiques et de les appliquer à l'étude d'un thème. A cet effet, nous étudierons cette année « Les Finances du Canton de Genève »

3. Structure du cours-séminaire

Vu la brièveté du semestre d'été 2000 (vacances de Pâques et un lundi férié), la mise en place du cours-séminaire doit se faire au cours des deux premières semaines. Des inscriptions ne seront prises qu'exceptionnellement la troisième semaine.

Le séminaire proprement dit sera composé de 11 périodes de quatre heures le lundi après-midi de 14h15 à 18h00:

- 12.03 Première séance d'inscription et étude en commun du thème
- 19.03 Deuxième séance d'inscription et travail en groupe en présence des enseignants
- 26.03 **Département des Finances, 26 rue du Stand, Genève, salle Dali-Gauguin** au rez-de-chaussée : présentation des finances publiques de Genève par un responsable du Département des finances, puis travail en groupes
- 02.04 Travail en groupes, les enseignants sont à disposition
- 09.04 Présentation des sujets 1 et 2
- 16.04 Vacances
- 23.04 Présentation des sujets 3 et 4
- 30.04 Présentation des sujets 5 et 6
- 07.05 Présentation des sujets 7 et 8
- 14.05 Présentation des sujets 9 et 10 ou séance de synthèse
- 21.05 Synthèse, préparation du rapport oral
- 28.05 Présentation du rapport à Mme Micheline CALMY-REY, présidente du **Département des finances**; le lieu et l'heure seront fixés ultérieurement
- 04.06 Lundi de Pentecôte
- 11.06 Réserve

4. Organisation

- Groupes et sous-thèmes: Le thème principal est divisé en sous-thèmes qui seront traités par des groupes de 2 à 3 étudiants. Si le nombre d'étudiants inscrits est suffisant, 10 sous-thèmes sur un choix de 12 seront traités. Chaque groupe est invité à diviser le thème qui lui a été attribué en autant de parties qu'il y a de membres dans le groupe.
- Rapports écrits: Chaque groupe élaborera un rapport écrit formé de 2 à 3 rapports individuels de 5-7 pages environ, dont l'auteur est personnellement responsable. Le groupe rédigera en plus une introduction et une conclusion commune, ainsi qu'un résumé de 800 à 1000 mots.
- Remise des rapports: Les rapports devront impérativement être remis aux enseignants responsables le lundi qui précède celui de leur présentation. Ils devront être présentés selon un format uniforme de façon à pouvoir être réunis dans un document final. Faut-il ajouter que la forme devra être soignée (orthographe!?). Le rapport final tiré des résumés sera remis à chaque membre du groupe et à toute personne intéressée. Les rapports complets seront réunis dans un volume, qui sera remis à la Présidente du Département, et qui pourra être acheté à prix coûtant.
- Présentations orales: Chaque groupe bénéficiera d'une plage horaire globale de 1h30 pour la présentation de leur sous-thème et pour la discussion générale. Les présentations individuelles ne devront pas dépasser 15 minutes au maximum. Leur forme devra également être soignée. La discussion générale aura pour but de retenir collectivement les éléments les plus pertinents.
- Exigences pour le traitement des sous-thèmes : Chaque rapport de groupe devra impérativement traiter les points suivants :
 - a) Exposé des principes de théorie économique et de finances publiques permettant de mieux comprendre le sujet,
 - b) Présentation et analyse du sous-thème
 - c) Propositions sur la politique à suivre ou les réformes à entreprendre
 - d) Référence sera faite à des **expériences positives ou négatives faites ailleurs** (dans d'autres cantons).

Chaque groupe est responsable de la répartition du travail en son sein.

Documentation:

- a) Les principes théoriques de finances publiques peuvent être trouvés dans les manuels les plus courants et notamment dans :
 - WEBER L., L'Etat, acteur économique, Economica, Paris (1987), 3e éd. 1997
 - ROSEN H. S. Public Finance, Irwin-McGraw-Hill, 5e ed., 1999
 - MUSGRAVE R. A. & MUSGRAVE P. B., *Public Finance in Theory and Practice,* 5e ed. McGraw Hill, 1989
 - STIGLITZ J. E., Economics of the Public Sector, 2e éd. W. W. Norton, 1988
 - BROWNING E. K. & BROWNING J. M., *Public Finance and the Price System,* 4e éd. McMillan, 1994
 - BROWN C. V. & JACKSON P. M., Public Sector Economics, 4e éd. Blackwell 1996
 - WEBER & Co, Les Finances d'un État fédératif, La Suisse, Economica, 1992
- b) En ce qui concerne les finances du Canton de Genève, une documentation de base sera fournie par le Département. Elle peut être empruntée ou photocopiée auprès de M. David MARADAN, bureau 5258 à UNI-MAIL à ses heures de réception ou sur rendez-vous.

Cette documentation est cependant **totalement insuffisante** pour votre préparation. **Un effort personnel et collectif de recherche est indispensable** sur le quintuple plan de :

- la littérature théorique
- des études publiées sur le canton de Genève ou d'autres cantons
- des statistiques financières
- des rapports et textes légaux propres au canton de Genève
- des contacts avec l'Administration genevoise.

De plus, un effort de recherche tout particulier devrait être fait sur « internet », notamment sur les site de l'administration fédérale, de l'administration genevoise et celles d'autres cantons, ainsi que sur ceux d'organisations non gouvernementales.

- Assistance: tous les groupes doivent obligatoirement présenter un plan de leur travail et leurs principales références bibliographiques d'ici le lundi 26 mars à l'un des deux enseignants.
- **Informations sur le « net » :** ce plan de cours, ainsi que d'éventuelles autres informations, peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.weberfamily.ch/luc/cours

5. Attribution des crédits (6) pour le cours de Finances publiques

5.1 Évaluation du travail de recherche

L'évaluation du travail de chacun sera effectuée de la façon suivante :

- Chaque travail individuel sera évalué comme un travail de mémoire individuel
- La note individuelle sera ensuite « corrigée » par un système de « bonusmalus » de + 05 à - 0,5 sur les quatre critères suivants :
 - La qualité de l'introduction et de la conclusion (appréciation collective du groupe),
 - La qualité du résumé (appréciation collective du groupe)
 - La qualité de la présentation orale (appréciation individuelle de chaque participant)
 - L'intensité et la qualité de la participation aux discussions (ce qui implique la présence !)

En outre, un pénalité de 0,25 à 2,0 points sera infligée dans les cas suivants :

- Pour un retard dans la présentation du rapport et du résumé (pénalité collective)
- Pour une absence répétée aux autres présentations (pénalité individuelle)

La participation à un groupe et l'élaboration d'un rapport individuel sont obligatoires pour l'obtention du crédit, <u>de même qu'une présence régulière aux autres présentations</u>.

5.2 Examen

La note établie selon les modalités décrites sous le point 5.1 ci-dessus constituera en principe la note attribuée pour cet enseignement.

TOUTEFOIS, il sera procédé à un examen individuel dans l'un des cas suivants :

- 1 étudiant(e) le demande,
- 1 étudiant(e), pour qui la branche est obligatoire, ne s'est pas inscrit à ce cours dans les délais (soit le lundi 19 mars 2001),

• 1 étudiant(e) inscrit dans un groupe n'a pas fait le travail qu'il s'était engagé de faire et/ou n'a pas participé régulièrement aux autres séances.

Le champ de l'examen est celui du cours-séminaire (les sujets traités).

La date de l'examen sera en principe celle fixée par la Faculté.

6. Inscription

Le nombre maximum d'étudiants est limité à 30. Priorité sera donnée aux étudiants pour lesquels la branche est obligatoire ; pour les autres, elle sera établie dans l'ordre des inscriptions.

8. Pour contacter les enseignants

- **Prof. Luc WEBER,** e-mail luc.weber@ecopo.unige.ch
- **M. David MARADAN,** bureau 5258, e-mail: david.maradan@ecopo.unige.ch, tf 022 705 8286

Annexe 1 : liste des sous-thèmes Annexe 2 : programme (calendrier)

LW, 20.02.2001

Annexe 1 : Liste des sous-thèmes¹

1. Description de l'évolution des finances publiques du Canton de Genève dès 1985 et prévisions pour les cinq prochaines années

(Se concentrer plus particulièrement sur les grandes variables, ainsi que sur l'évolution de la structure des dépenses et des recettes. Analyser la problématique des prévisions budgétaires; établir des projections à cinq ans)

2. Analyse des causes du passage soudain d'une période de profonds déficits à une phase de finances plus saines

(Essayer de définir les parts structurelle et conjoncturelle durant la période de déficit et aujourd'hui. Faire des propositions sur l'utilisation des excédents : diminution de la dette, augmentation des dépenses ou diminution des impôts ? Examiner l'opportunité de prendre des mesures légales ou constitutionnelles pour prévenir une nouvelle phase de graves déficits.)

3. Comparaisons intercantonales : où se situe le Canton de Genève en matière de dépenses et de recettes ?

(Situer le Canton de Genève par rapport à ses voisins et des cantons comparables en matière de niveau de dépenses, de coût de production de certaines prestations, de fiscalité, de la charge fiscale et de la dette)

- 4. Quelles mesures faudrait-il prendre pour rendre l'État plus efficace ?
 (Que faut-il attendre des politiques ou techniques de gestion comme le nouveau management public, les contrats de prestation, la privatisation, la sous-traitance ou encore les réformes budgétaires ? traiter ce sujet en choisissant quelques cas concrets au sein de l'Administration genevoise)
- 5. Les relations avec la Confédération: les conséquences pour Genève du projet de nouvelle répartition des tâches et de péréquation financière entre la Confédération et les Cantons

(Examiner en particulier les principes établi pour une nouvelle répartition des tâches, ainsi que le régime des transferts et subventions de la Confédération, et l'impact probable du projet de réforme en cours)

6. La relation avec les communes : La répartition des tâches et la péréquation financière entre le Canton de Genève et les communes

(Examiner la répartition des tâches entre le Canton et les Communes ; ainsi que la péréquation financière verticale, et le cas échéant horizontale entre le Canton et les communes ; comparaisons avec d'autres cantons)

7. L'évolution du statut de l'aéroport international de Genève et de ses relations financières et décisionnelles avec l'État

(Examiner le changement de statut effectué il y a quelques années, ses conséquences sur les relations financières avec l'État et sur la prise de décision ; si cela était considéré comme nécessaire, proposer d'autres solution)

8. Avantages et inconvénients de Genève en tant que capitale internationale (Examiner les avantages et inconvénients économiques et financiers du rôle international de Genève ; la situation actuelle est-elle favorable ou défavorable à la population genevoise ?)

¹ Le nombre de sujets traités dépendra du nombre d'étudiants inscrits. Il sera traité au maximum 10 sujets. S'il n'y a pas assez d'étudiants pour former des groupes de deux pour dix sujets, les sujets 1 et 2 sont obligatoires, les autres à choix.

9. Les coûts et avantages de l'Université en relation avec son financement

(Examiner au niveau des principes les coûts et avantages de l'Université et estimer si le résultat net justifie « l'investissement » consenti chaque année par l'État de Genève.

10. La politique énergétique du Canton de Genève

(Examiner la politique énergétique du canton de Genève et son organisation (SIG), déterminer les enjeux (libéralisation du marché de l'électricité, approvisionnement, etc...) et les options futures (tarification dynamique, réforme fiscale écologique, etc.)

Conclusions/recommandations collectives : Quelle stratégie pour ces cinq prochaines années ?

(Synthèse des éléments d'analyse et propositions sur les pistes à suivre. Sera établi collectivement)

Annexe 2 FINANCES PUBLIQUES PROGRAMME DU SEMESTRE D'ETE 2001

Date	Remarque	Type d'enseigne	Programme
Lundi 12 mars	Semaine 1	Cours- séminaire	Présentation du cours-séminaire, formation des groupes et premier examen du thème en commun
lundi 19 mars	semaine 2	Cours- séminaire	Fin des inscriptions, et travail en groupe en présence des enseignants
lundi 26 mars	Semaine 3	Cours- séminaire	Département des finances ; présentation
lundi 2 avril	semaine 4	Séminaire	Travail en groupes ; les enseignants sont à disposition
lundi 9 avril	semaine 5	Séminaire	Sujets 1 et 2
lundi 16 avril	Vacances de Pâques	Férié	
lundi 23 avril	Semaine 6	Séminaire	Sujets 3 et 4
lundi 30 avril	Semaine 7	Séminaire	Sujets 5 et 6
lundi 7 mai	semaine 8	Séminaire	Sujet 7 et 8
lundi 14 mai	semaine 9	Séminaire	Sujet 9 et 10 ou synthèse
lundi 21 mai	Semaine 10	Séminaire	Synthèse et préparation de la présentation
lundi 28 mai	semaine 11	Séminaire	Présentation du rapport (date et lieu à fixer)
lundi 4 juin	Lundi de Pentecôte	Férié	
lundi 11 juin	Semaine 12	Séminaire	Réserve
lundi 18 juin	Examen SES dès le 18.06		